



CADES asbl

Commission d'Action pour le Droit à un Environnement Sain  
Numéro de personne morale : 894.312.977

SWDE  
BP 515  
1400 Nivelles

Aubange, le 30 janvier 2022

Objet : conduites d'eau en amiante-ciment dans la commune d'Aubange.

Madame, Monsieur,

À la suite de la diffusion du magazine « Investigation » de ce mercredi 26/01/2022 sur La Une, traitant des conduites du réseau de distribution d'eau en amiante-ciment, les membres de CADES asbl ont découvert un sujet particulièrement interpellant et plutôt inquiétant pour la santé des habitants de la commune.

Il apparait clairement que ces conduites ont tendance à se détériorer avec le temps et, le cas échéant, à transporter de nombreuses fibres d'amiante dans l'eau potable.

Même si toutes les études ne semblent pas être cohérentes à ce niveau selon l'OMS, de plus en plus de recherches dont celles réalisées aux USA, au Canada et en Norvège semblent mettre en évidence un risque pour la santé par ingestion d'amiante (risque de tumeurs de l'estomac et du colon). Certains scientifiques tels qu'Arthur Frank, professeur et médecin américain reconnu pour ses travaux sur l'amiante, ou encore, Agostino Di Ciaula, gastro-entérologue italien, président du Comité scientifique de la Société internationale des médecins pour l'environnement, en sont convaincus. Par ailleurs, un rapport récent du Parlement Européen publié en 2021 s'inquiète de la présence de ces conduites en amiante-ciment en Europe et demande à la Commission Européenne d'élaborer un plan global de rénovation de ces réseaux. Tout comme indiqué dans ce rapport, **nous estimons qu'en matière de santé des citoyens, il est du devoir de la SWDE d'appliquer le principe de précaution.**

Il apparait également que la SWDE semble maintenir un cadastre précis de ces conduites.

En conséquence, CADES asbl demande à la SWDE de bien vouloir communiquer à la commune d'Aubange et à notre ASBL **un cadastre précis des conduites concernées dans la commune ainsi que des analyses régulières de la teneur en fibres d'amiantes de l'eau** tel que cela a été proposé à la commune de Burdinne.

CADES suggère également **d'appliquer le principe de précaution en matière de santé, de procéder à leur remplacement dans un délai raisonnable, d'informer les citoyens concernés et de leur conseiller de ne pas consommer l'eau de distribution tant que le remplacement de ces conduites en amiante-ciment n'a pas été réalisé.**

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos salutations les meilleures.

Pour CADES asbl,  
Gaëtan Hardy,  
Président